
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée par voie d'appel conférence et à huis clos à compter de 19h00, le 5 mai 2020.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert et Louis Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 19h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2020-05-56

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets suivants :

- décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;
- décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril ;
- décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 16 avril 2020 ;
- décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020 ;
- décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par appel conférence.

ADOPTÉE

2020-05-57

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 3- Lecture et adoption des procès-verbaux suivants :
 - a) Séance ordinaire du 7 avril 2020
 - b) Séance extraordinaire du 9 avril 2020
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant des séances ordinaires du 7 et 9 avril 2020: suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - i) Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2019
 - ii) Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Dépôt du sommaire des états financiers 2019
 - iii) Dépôt de la lettre de démission du conseiller Patrick Keegan
 - d) Projet de règlement n° 246-5 modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité afin de modifier la limite de vitesse sur une partie du chemin de la Beauce – Avis de motion et dépôt du projet
 - e) Projet de règlement n° 317 relatif aux animaux – Avis de motion et dépôt du projet
 - f) Interdiction de rassemblement et établissement de la notion de « rassemblement »
 - g) Élection partielle – Siège n° 6
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Fauchage des abords de fossés – Octroi du contrat
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
- 11- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
- 12- AUTRES DOSSIERS
- 13- CORRESPONDANCE
- 14- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2020-05-58

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SUIVANTS :

- a) Séance ordinaire du 7 avril 2020
- b) Séance extraordinaire du 9 avril 2020

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2020 ainsi que le procès-verbal du 9 avril 2020 tel que déposés.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2020-05-59

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2020 au montant de 38 663.89 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 5 mai 2020 au montant de 38 663.89 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents suivants :

i) Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2019

2020-05-60

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport de l'auditeur pour l'année 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE

ii) Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Dépôt du sommaire des états financiers 2019

Les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé.

iii) Dépôt de la lettre de démission du conseiller Patrick Keegan

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de démission du conseiller Patrick Keegan.

2020-05-61

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de démission du conseiller Patrick Keegan au poste n° 6 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte la démission de Monsieur Patrick Keegan à titre de conseiller au poste #6;

QU'une lettre de remerciement soit adressée à Monsieur Keegan pour son implication au sein du Conseil municipal de Calixa-Lavallée;

ADOPTÉE

d) Projet de règlement n° 246-5 modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité afin de modifier la limite de vitesse sur une partie du chemin de la Beauce – Avis de motion et dépôt du projet

2020-05-62

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Beaugard, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 246-5 modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité afin de modifier la limite de vitesse sur une partie du chemin de la Beauce. Un projet de règlement est aussi déposé.

e) Projet de règlement n° 317 relatif aux animaux – Avis de motion et dépôt du projet

2020-05-63

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Napert, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 317 relatif aux animaux. Un projet de règlement est aussi déposé.

f) Interdiction de rassemblement et établissement de la notion de « rassemblement »

2020-05-64

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle causée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le Règlement n° 236-2 modifiant le règlement n° 236 relatif aux nuisances et à la paix publique ;

CONSIDÉRANT que le règlement précité a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 avril 2020, au moyen de la résolution 2020-04-54 ;

CONSIDÉRANT que l'article 32.1 du Règlement n° 236 permet à la Municipalité d'interdire les rassemblements sur toute place publique lorsque nécessaire, notamment pour des raisons de sécurité publique tel un état d'urgence sanitaire ;

CONSIDÉRANT le décret no 222-2020 émis par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de viser la plus grande cohérence possible entre des mesures à être prises par les municipalités et celles prises par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'INTERDIRE les rassemblements sur toute place publique jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19;

QUE la notion de « rassemblement », au sens de la résolution n° 2020-04-54, soit interprétée en cohérence avec les décrets émis par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, en excluant ;

- si le rassemblement est requis dans un milieu de travail, pour l'exercice d'une activité qui n'est pas visée par une suspension prévue par décret ou arrêté;
- si le rassemblement est requis pour obtenir un service ou un bien d'une personne, d'un établissement, d'une entreprise ou d'un autre organisme dont les activités ne sont pas suspendues par décret ou arrêté, ou pour offrir un service ou un bien à l'un de ceux-ci;
- dans un moyen de transport;
- dans le cas d'un rassemblement extérieur, dans l'une des situations suivantes :
 - a) si les personnes rassemblées sont des occupants d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu;
 - b) si une personne reçoit d'une autre personne un service ou son soutien;
 - c) si une distance minimale de deux mètres est maintenue entre les personnes rassemblées;
- dans une résidence privée ou dans ce qui en tient lieu, entre ses occupants et toute autre personne leur offrant un service ou dont le soutien est requis.

ADOPTÉE

g) Élection partielle – Siège n° 6

Faisant suite à la démission du conseiller Patrick Keegan tel que déposé à la présente séance du conseil, Madame Suzanne Francoeur, agissant à titre de présidente d'élection, informe le conseil qu'en raison de la COVID-19 toute élection partielle est suspendue et ce jusqu'au 26 juin 2020, en conséquence qu'elle ne peut donc fixer la date du scrutin.

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à noter

b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat

2020-05-65

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit octroyer un contrat d'entretien de la pelouse de ses différents terrains pour la saison estivale 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'entretien de la pelouse des terrains municipaux à l'entreprise Entretien paysager Ivan Gamache pour un montant de 3 700 \$ incluant les taxes, payable en deux versements et de 35 \$/heure, avant taxes, pour l'entretien occasionnel de certains emplacements détaillés dans le contrat ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de services à intervenir pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne qu'un feu a eu lieu dans le rang St-Joseph sur le territoire de Verchères – Monsieur le maire mentionne aussi deux feux sans permis sur le rang Lamontagne et dont l'un d'entre eux aura une amende de 350\$ – il mentionne également qu'au niveau de la Régie de police, suite à l'annonce du départ du directeur en place, le processus d'embauche est en cours afin de nommer un successeur.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne que l'on a procédé à une tournée pour boucher les nids de poule et qu'une deuxième tournée sera faite sous peu, il mentionne également que la tonte des bords de levée sera faite bientôt.

b) Fauchage des abords de fossés – Octroi du contrat

2020-05-66

CONSIDÉRANT que les abords de fossés doivent être entretenus et que deux coupes doivent être pratiquées, soient une au printemps et une à l'automne ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, à savoir :

Julien Dansereau. :	65 \$ / Kilomètre avant taxes
Réal Jacques :	60 \$ / kilomètre avant taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'entretien de fauchage des abords de fossés à Réal Jacques pour un montant de 60 \$ / kilomètre de route avant taxes, pour un total approximatif de 18 kilomètres de route/chemin par coupe ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de services à intervenir pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne la possibilité de faire cuire des pizzas dans le four à pain lors des vendredis du four à pain – Monsieur le maire lui rappelle que le parc Calixa-Lavallée est fermé jusqu'à nouvel ordre dû à la COVID-19 et que les informations suivront lorsque la situation sera revenue à la normale.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

Rien à cet item.

13- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance en particulier.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue en ce qui a trait à l'avis public émis à cet effet.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-05-67

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu que la présente session soit levée à 19h22.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière